Une campagne de la fondation GoodPlanet pour lutter contre le changement climatique avec le soutien de WWF France et de l'ADEME







QU'EST-CE QUE 10:10?

10:10 est une campagne lancée en France par la fondation GoodPlanet autour d'une idée simple : chacun peut agir pour la planète et c'est facile. Chacun porte en lui une partie de la solution.

IO:10 est une campagne invitant toute personne, entreprise, collectivité ou organisme à réduire volontairement de 10 % ses émissions de gaz à effet de serre sur une période de 12 mois débutant en 2010.

Cette campagne s'inspire d'un mouvement lancé au Royaume Uni le 1er Septembre 2009. En près de six mois, plus de 2 500 entreprises dont Microsoft UK, Sony UK, Adidas UK et Royal Mail, un tiers des conseils municipaux du pays dont ceux d'Edimbourg et de Manchester, 1 000 écoles et universités dont le King's College of London, 100 hôpitaux, 160 députés de tous les partis, l'ensemble du gouvernement et des personnalités de premier plan comme Kevin Spacey ou Vivienne Westwood ont rejoint le mouvement.

La fondation GoodPlanet prend le relais de cette campagne en France, en relation étroite avec **10:10 UK** et avec l'appui de WWF France et le soutien de l'ADEME.

Cette campagne est positive: elle est construite autour de la mise en avant d'exemples, d'individus, d'entreprises ou d'organisations qui ont entrepris de diminuer leurs émissions. L'objectif de cette campagne est de provoquer un enthousiasme collectif. **10:10** tranche avec le pessimisme ambiant. Parce que le carbone est partout dans notre vie, chacun peut agir à sa manière.

Cette campagne est apolitique : elle ne porte pas de jugement sur les décisions du gouvernement ou des institutions. Elle invite à une action concrète, volontaire et immédiate.

Cette campagne est fédératrice : **10:10** n'est pas la propriété de la fondation GoodPlanet. Au contraire, toutes les personnes, toutes les organisations et toutes les structures sont invitées à y participer.

Cette campagne est ambitieuse et mondiale: **10:10** vise à la fois les citoyens, les entreprises, les organisations et les collectivités locales. Elle est internationale puisque, outre la France et le Royaume-Uni, des campagnes **10:10** sont lancées dans plusieurs autres pays : Allemagne, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, etc.

Le lancement officiel de **10:10** France aura lieu le 5 juin 2010, journée mondiale de l'environnement. Le 10 octobre 2010 (10-10-10) une grande journée internationale sera organisée par les **10:10** de tous les pays.



COMMENT S'INSCRIRE?

10:10 repose sur un engagement volontaire. C'est une démarche positive, l'affirmation que l'on veut faire des efforts. Il suffit à une collectivité de nous faire part de son engagement et d'accepter notre méthodologie pour rejoindre **10:10**. Ensuite, c'est à vous de travailler. Nous ne demandons rien d'autre que votre bonne volonté!

POURQUOI S'INSCRIRE?

Les collectivités territoriales ont une mission de service public : action sociale, enseignement, aménagement du territoire... Aujourd'hui, cela signifie qu'elles ont la responsabilité locale de mobiliser leurs équipes et leur population contre le changement climatique. Rejoindre **10:10**, c'est affirmer son engagement en faveur du développement durable et donc vis-à-vis de la planète et des générations futures, et c'est surtout mobiliser votre équipe autour d'une démarche citoyenne, médiatique et valorisante.

Sans oublier que diminuer ses consommations énergétiques, c'est également réduire ses dépenses!

QUELS SONT VOS ENCACEMENTS?

Les collectivités qui souhaitent se lancer dans l'aventure s'engagent volontairement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre sur 12 mois. L'objectif est d'atteindre 10 % de réduction. Néanmoins, nous savons que chaque collectivité n'a pas les mêmes contraintes et marges de manoeuvre, notamment pour celles qui ont déjà entrepris des efforts dans les années précédentes. Ainsi, tout résultat supérieur à une réduction de 3 % est considéré comme satisfaisant dans le cadre de **10:10**.

Une collectivité signataire s'engage à rendre publiques ses émissions de gaz à effet de serre comptabilisées dans le périmètre défini par **10:10** : *a minima*, les émissions de référence et celles de fin de période. La collectivité s'engage également à fournir à **10:10** les données complémentaires que nous pourrions lui demander.

COMMENT CALCULER VOS ÉMISSIONS?

(Voir aussi fiche méthodologique)

Les calculs d'émissions seront réalisés sur la base des facteurs de la méthodologie Bilan Carbone® de l'ADEME (adapté au territoire français). Le périmètre d'étude choisi pour la campagne **10:10** correspond au périmètre intermédiaire de cette méthodologie.

Les postes d'émissions concernés sont donc :

- > consommations de combustibles sur site quels que soient leurs usages (gaz, fioul...);
- consommations d'électricité, de vapeur et de froid ;
- > émissions liées aux procédés (climatisation, procédés industriels);
- émissions liées aux déplacements des collaborateurs (moyen(s) de transport possédé(s) ou non par la collectivité):
- les émissions liées au fret interne et sortant (moyen(s) de transport possédé(s) ou non par la collectivité).



QUELLE EST LA PÉRIODE PRISE EN COMPTE ?

L'objectif de **10:10** est d'obtenir une réduction sur 12 mois, par rapport aux 12 mois précédents. Vous pouvez choisir comme date de référence celle qui vous convient le mieux entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010. Elle marquera le début de la période d'engagement **10:10**, donc celle sur laquelle seront évalués vos efforts de réduction par rapport au 12 mois antérieurs.

QUI VÉRIFIE?

10:10 enregistre les engagements volontaires mais ne vérifie pas leur réalisation. Nous ne souhaitons pas entrer dans une logique de méfiance ou de surveillance. Toutefois, comme précisé plus haut, une collectivité signataire s'engage à rendre publiques ses émissions de gaz à effet de serre.

QUELLES ENTITÉS DE MA COLLECTIVITÉ SONT À PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE 10:10 ?

(Voir aussi fiche méthodologique)

Dans le cadre de la campagne **10:10**, l'ensemble des infrastructures et personnes directement impliquées dans la fourniture des services de la collectivité, ou nécessaires à son fonctionnement propre, sont à prendre en compte, à savoir (liste non exhaustive) :

- > administration générale ;
- enseignement;
- logements de fonction et logements à caractères sociaux ;
- equipements sportifs;
- transports en commun ;
- > eau et assainissement;
- équipements culturels ;
- équipements sanitaires et sociaux ;
- espaces verts;
- voiries.

Les autres compétences jugées pertinentes pour certaines collectivités pourront être intégrées au périmètre d'étude (ex : activités portuaires, etc.).

Pour les collectivités de plus de 100 000 habitants, l'engagement peut-être restreint à une ou plusieurs de leurs activités, celles-ci étant définies précisement lors de la signature de la charte d'engagement **10:10**.



LA COMPENSATION CARBONE EST-ELLE INCLUSE?

10:10 ne reconnait aucune forme de compensation par l'achat de crédits carbone : l'objectif est de parvenir à une réduction directe des émissions.

QUELLE VISIBILITÉ OBTIENDREZ-VOUS POUR VOTRE ENGAGEMENT?

Pour tous les partenaires, signer **10:10**, c'est bénéficier d'une formidable tribune pour faire connaître son engagement en faveur de la planète. C'est l'assurance de participer à une campagne de communication massive. La campagne **10:10** en Grande-Bretagne a connu un succès médiatique considérable. En France, nous comptons mener une campagne médiatique de grande ampleur. Grâce à notre président, Yann Arthus-Bertrand, nous comptons sur une visibilité exceptionnelle. Nous sommes en train de mettre en place des partenariats médias (avec par exemple France Télévision). Nous souhaitons également que de nombreuses personnalités deviennent les ambassadeurs de cette campagne et relayent le message positif et fédérateur de **10:10**.

La campagne **10:10** est une campagne positive qui met en valeur des actions concrètes. Tout au long de l'année, notre objectif est de mettre en avant les initiatives positives, originales ou amusantes des collectivités. **10:10** aidera à rendre publiques les meilleures "histoires" au travers de ses partenaires médias.

Quand vous signez, vous avez le droit d'utiliser le logo **10:10** pour communiquer sur votre engagement : nous vous encourageons même vivement à le faire. Vous pouvez le décliner sur tous vos supports de communication. Plus vous utiliserez le logo **10:10**, plus votre engagement sera connu de vos agents ou de vos administrés – et plus vous contribuerez au succès de la campagne **10:10**.

QUE SE PASSERA-T-IL APRÈS UN AN?

Douze mois après la date de référence, si vous avez communiqué vos émissions et que les données démontrent que vous avez bien réalisé une réduction de 3 % minimum, votre collectivité sera mentionnée sur la liste des collectivités ayant réussi leur engagement.

Par ailleurs, **10:10** est une campagne positive : nous ne communiquerons que sur les succès, et non sur les éventuels échecs.

QUE FAIRE À PLUS LONG TERME?

10:10 a pour ambition de préparer la voie à une économie basse en carbone. Aussi, nous encourageons les collectivités à aborder les défis de **10:10** comme une étape vers un engagement à long terme pour réduire



toujours plus leur impact, sur le climat. Cela peut notamment se traduire par la prise en compte exhaustive de tous ses impacts en réalisant un Bilan Carbone®, par exemple.

L'un des avantages de l'opération **10:10** est d'ailleurs qu'elle vous permet de prendre une longueur d'avance en matière de développement durable. Non seulement cela vous fait réaliser des économies à court terme, mais c'est aussi un avantage stratégique sur le long terme – l'Union européenne s'est fixé comme objectif une réduction de 20 % des émissions d'ici 2020... Pourquoi attendre pour agir ?

QUE FAIRE D'AUTRE?

Rejoindre **10:10**, ce n'est pas seulement une question de CO₂. C'est aussi rejoindre un mouvement national pour diminuer l'empreinte carbone de tout le pays. Une part importante de votre tâche sera donc de faire connaître **10:10** autour de vous.

L'une des manières dont votre municipalité peut le faire, c'est en encourageant votre équipe et vos agents à signer à titre individuel, voire en aidant à atteindre leurs objectifs, par exemple en mettant en place un système de vélos pour les trajets vers le domicile, en organisant un jour sans viande à la cantine ou en encourageant le covoiturage. Toutes ces mesures réduisent les émissions de carbone tout en accroissant l'engagement de vos services. C'est également diffuser le message et effectuer un travail de sensibilisation auprès des habitants pour leur expliquer votre démarche, les inviter à adhérer à l'opération et, pourquoi pas, les conseiller sur quelques gestes à mettre en pratique dans leur foyer.

Les collectivités peuvent également jouer un rôle majeur en s'adressant à leurs fournisseurs, prestataires de service et usagers, en leur présentant **10:10** et en les invitant à rejoindre le mouvement.

QUI CONTACTER SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES?



